

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 717

Artikel: Glané dans la presse... : après la votation genevoise sur le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos des votations des 28 et 29 septembre 1946

Extrait d'un rapport de la présidente de l'Union des Institutrices Genevoises

Au lendemain de la publication des résultats officiels de la votation, le Comité Référendaire, tout à coup ressuscité, publiait l'avertissement suivant :

« C'est seulement à la très faible majorité de 980 oui que le rétablissement du cumul dans une partie de l'administration cantonale a été adopté.

11.504 électeurs signifiaient aux 95 députés qui votèrent l'abrogation de la loi du 20 mars 1937, que le cumul reste impopulaire à Genève. Exception faite par le parti indépendant-chrétien-social, les mots d'ordre des quatre autres partis politiques n'ont pas été suivis par leurs propres électeurs. Remarquons que la presque totalité de la paysannerie genevoise s'est prononcée négativement.

Notre comité d'action enregistre ce résultat avec satisfaction étant donné le fait que le référendum avait atteint 4000 signatures. Il verra désormais à l'activité du pouvoir législatif concernant la question des cumul, puisque la loi de 1937 n'a été que partiellement abrogée ».

La menace subsiste donc pour l'avenir. Nous savons que le petit jeu recommencera dès que l'équilibre sera à peu près rétabli — ce petit jeu qui a pour nous des répercussions si graves.

Or nous sommes convaincues, d'une conviction qui va toujours s'approfondissant et s'affermissant, que la situation de la femme sera sans cesse en péril, aussi longtemps que la femme ne disposera d'aucun moyen légal d'intervention.

Nous ne saurions admettre le commentaire optimiste du Mouvement Féministe estimant que la votation consacre, pour la loi qui nous intéresse, « l'heureux règlement d'une question de principe ».

Nous nous sommes battus sur le seul terrain de l'opportunité. C'est parce que les circonstances interdisaient selon la plus criante, la plus grossière évidence, ses revendications, que le Comité référendaire est demeuré muet pendant la campagne. Mais, adversaire du principe — que nous estimons intangible — de la liberté de la personne humaine, le Comité redevient menaçant dès qu'il en voit une ombre de possibilité.

Ne nous berçons d'aucune illusion. Sachons voir la réalité telle qu'elle est.

N. BAECHELER.

Femmes bulgares, universitaires et électrices

Au cours des diverses rencontres internationales de l'été, nous avons pu, en Suisse, prendre contact avec de nombreuses personnalités étrangères et recevoir des nouvelles de nos sœurs bulgares. C'est ainsi que nous nous sommes entretenues avec une déléguée à la Conférence internationale de la Croix-Rouge, Mme Dr Vera Zlatarewa, avocate et députée. Elle a bien voulu nous donner quelques détails sur l'Association des Femmes universitaires de Bulgarie et le mouvement suffragiste féminin dans ce pays.

— L'Association des Femmes Universitaires est-elle toujours vivante et active ?

— Certainement. Elle n'a pas cessé de travailler pendant toute la guerre, malgré l'occupation. Elle avait adopté une attitude politiquement neutre, elle n'étudiait que des sujets scientifiques ou littéraires, elle organisait des expositions, elle ne fut donc pas inquiétée. Elle se compose de quatre sections : scientifique, juridique, éducative, littéraire et artistique.

— Vous avez eu plus de bonheur que la plupart de nos associations européennes.

— Certes oui, mais le régime n'était cependant pas libéral pour les femmes diplômées. Ainsi, les femmes avocates n'avaient pas le droit de pratiquer. Elles devaient se contenter d'exercer des fonctions subalternes dans des études ou des bureaux. Elles ont utilisé ces années d'attente à élaborer le statut de la femme bulgare dans la future république. Grâce à leur travail prévoyant, dès la libération du pays, nos concitoyennes se sont trouvées en possession d'un statut strictement équivalent à celui des citoyens.

— Les femmes bulgares ont donc voté ?

— Dès l'automne 1945, et elles se sont portées aux urnes avec un zèle qui a surpris les plus optimistes. Les paysannes qu'on aurait pu croire engourdies par les préjugés ou la tradition ont compris qu'elles ont entre

les mains l'avenir de leurs enfants et qu'il est de leur devoir de s'intéresser aux affaires publiques.

Ainsi, les universitaires bulgares ont bien travaillé et peuvent se reposer sur leurs lauriers ?

— Loïn de là. L'œuvre éducative ne fait que commencer, elles ont un rôle important à jouer, comme vous pouvez l'imaginer.

— Par quels moyens peuvent-elles atteindre les masses féminines de leur pays ?

— Par les groupements locaux qui forment, tous ensemble, l'Union des Femmes bulgares et au sein de laquelle sont représentées toutes les opinions, toutes les religions, toutes les professions. Cette union compte 3002 sociétés, soit un total de plus de 250.000 membres.

L'action éducative se poursuit aussi par la presse féminine. Nous avons une revue mensuelle qui tire à 20.000 exemplaires et un hebdomadaire à 80.000.

— Quels sont les rapports des femmes avec les partis politiques ?

Elles y sont admises sur un pied d'égalité avec les hommes. La secrétaire générale du Front de la Patrie est une femme et c'est un des meilleurs orateurs du pays.

Nous remercions Mme Zlatarewa d'avoir bien voulu nous accorder cet entretien pour nos lectrices. Mme Zlatarewa, qui fut l'une des quinze femmes élues au parlement bulgare où elle siège aux côtés de son mari, et où elle représente le parti paysan. Elle est en outre vice-présidente de l'Union des femmes bulgares et membre du Conseil d'administration de l'Union agraire populaire de Bulgarie. On est effrayé de songer au labeur que doivent représenter toutes ces charges, mais on se rassure en songeant au sourire tranquille et énergique de cette « femme d'Etat », qui porte sans fléchir les soucis de la politique et de la famille.

A. W.-G.

Deux Bâloises à l'honneur

M. P. Lœwenbruck, consul général de France, à Bâle, a eu, ces jours-ci, la joie de remettre à deux femmes méritantes, les distinctions que le gouvernement de la République leur confère, en reconnaissance des services rendus à sa patrie. Mme Grossmann-Simon présidente de la Société d'Etudes françaises de Bâle, depuis de longues années, a toujours cherché à cultiver et à développer les liens spirituels entre la France et

la Suisse. Elle a fait inviter, à Bâle, des conférenciers distingués et célèbres, littérateurs et artistes, que les Bâloises étaient heureuses de connaître et d'entendre. Mme Grossmann s'était déjà dévouée pour les évacués et les blessés passant par Bâle, lors de la première guerre mondiale; la France l'avait alors récompensée par la Légion d'honneur; aujourd'hui on lui attribue les Palmes d'officier de l'Instruction publique.

Quant à Mme Stucki, la providence de l'œuvre de Secours aux enfants, dont le dévouement égale la modestie, a bien mérité de la Patrie; car

Electrice



Cliché Magasins „Au Printemps“

O ironie ! à peine les Genevoises s'étaient vu refuser le droit de vote que les Magasins „Au Printemps“ leur présentaient, lors d'un défilé, le tailleur „Electrice“. Il est vrai que ce modèle venait de Paris... où les femmes votent, comme chacun sait !

elle est Normande d'origine et Suisse par son mariage. Une vie de bonté, de dévouement, d'abnégation, consacrée entièrement à son prochain est la caractéristique de cette femme de bien. Lors de la première guerre, Mme Stucki, avec l'aide de son mari, fit venir 15 petits Belges, les accueillit chez elle, leur prêtant un appui moral et matériel; et c'est de ce beau geste qu'est née l'œuvre qui s'est tant développée depuis lors du « Secours aux enfants ». Aucun convoi n'est arrivé en Suisse sans que Mme Stucki l'accompagnât, comme aussi nul n'en est reparti, sans que cet ange gardien fut avec lui. Dans les rares moments que lui laissait son activité auprès des enfants, Mme Stucki s'est occupée de l'ouvrage et du vestiaire français, du comité d'accueil bâlois des prisonniers et des déportés et il n'est que juste, qu'aujourd'hui, la France reconnaissante lui décerne les Palmes d'Officier de l'Instruction publique qu'elle a si bien méritées.

Marguerite SIEGFRIED.



Glané dans la presse...

Après la votation genevoise sur le suffrage féminin.

Tribune de Genève.

...L'hostilité du corps électoral diminue et les circonstances, comme aussi la campagne modérée et sérieuse des partisans ont vaincu certaines résistances.

Journal de Genève.

...Les partisans du suffrage féminin constateront qu'ils ont fait des progrès depuis 1940... On ne saurait dire ce qu'il serait advenu si la question avait été posée sur le terrain fédéral...

De La Suisse.

Quoi qu'il en soit, la modeste majorité obtenue par les opposants permet de penser que le jour où une loi mieux étudiée sera soumise aux élec-

teurs, ceux-ci ne la repousseront pas. Et en cela, ils ne feront que se conformer, notre enquête l'a montré, au vœu de la majorité des femmes qui s'intéressent à la chose publique.

Du Courrier de Genève.

Nous sommes persuadés que si la loi présentée au corps électoral avait été moins sommaire, si elle avait prévu le cas de l'étrangère mariée, ses partisans pourraient enregistrer aujourd'hui une nette victoire.

De la Voix Ouvrière.

Les citoyens de Genève, par 14.065 voix contre 10.925, ont refusé d'élever les femmes à la dignité de citoyennes. Ils considèrent donc leurs épouses, leurs filles, leurs mères et leurs sœurs comme des êtres inférieurs. Ce n'est pas flatteur, ni pour elles, et encore moins pour eux-mêmes.

Les résultats acquis nous montrent toutefois une progression lente, mais qui nous rapproche sûrement du moment où la situation sera mûre pour inscrire dans la Constitution l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Le Genevois.

...Nous n'aurons pas, et nous nous en félicitons, à inscrire dans notre Constitution un texte mal

Un malencontreux concours de circonstances nous prive d'insérer un commentaire du *Peuple*, journal socialiste qui fut toujours acquis à la cause féministe et qui a énergiquement soutenu notre campagne.

référé, mal conçu, qui conduisait à faire majoriser les hommes par les femmes, les Genevoises par un élément confédéré qui ne connaissait ni nos mœurs ni nos traditions.

La Vie Genevoise.

...Il demeure anormal que la femme suisse ne puisse pas aussi se rendre — si cela lui plaît, et dans ce domaine elle doit être aussi l'égale de l'homme — aux bureaux de vote afin d'y exprimer son opinion.

Message Social

Ce ne sont pas les arguments de principe qui ont valu la majorité aux adversaires du suffrage féminin. Ces arguments ont été réfutés cent fois et il n'en est pas un seul qui résiste à l'examen, sans même parler des faits, de l'expérience aujourd'hui universelle à l'égard du vote des femmes. C'est le funeste jeu de l'esprit partisan, de la politique la moins généreuse et digne.

Le Protestant.

Sans doute de nombreux citoyens ont-ils voté ou cru voter pour ou contre la réforme proposée pour des raisons de principe. Mais il est de notoriété publique que les dirigeants des partis politiques se sont aussi et peut-être surtout demandé si la réforme apporterait ou enlèverait de l'eau à leur moulin électoral. La tactique partisane a relégué à l'arrière plan la question de principe.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la
POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Co

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.



PORCELAINES - CRISTAUX
COUTELLERIE
SERVIR - BOYS

Louis KUHNE
6, rue du Rhône

N'oubliez pas que c'est
chez **Hirt**
4, rue de la Fontaine, que vous
trouvez les plus belles fleurs,
les plus fraîches. Tél. 5.01.60

GRANDE MAISON DE BLANC
14, RUE DE RIVE
Calicoes Angle Rue
Verdaine
La Maison des bonnes qualités

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds
derniers modèles
Autocuisers - Grills „Melior“
Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

Paul Chaponnière (Journal de Genève).

...Plus on y réfléchit, plus il apparaît que les hommes montrent un fier culot à vouloir empêcher les femmes d'exercer une fonction qu'ils se refusent d'assumer. Tel le chien du jardinier, qui ne mange pas de choux et n'en laisse point manger aux autres. Mais que diable ! on n'est pas des chiens...

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.